

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ n°166-2022

Prononçant la fermeture de l'établissement Salle Polyvalente – Mairie de la commune déléguée
d'Exmes

Le Maire délégué de la commune déléguée d'Exmes, commune déléguée de GOUFFERN EN AUGE (Orne),
Vu le code général des collectivités notamment son article L 2212-2 ;
Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R 143-23 et R 143-45 ;
Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de
sécurité et d'accessibilité ;
Vu l'avis favorable à la poursuite de l'exploitation de l'établissement Salle Polyvalente – Mairie de la
commune déléguée d'Exmes émis par la commission de sécurité le 16 septembre 2021,
Considérant qu'un sinistre (effondrement d'un plafond) a été découvert le 7 novembre 2022,
Considérant que l'état des locaux compromet gravement la sécurité du public et fait obstacle au maintien
de l'exploitation de cet établissement,

ARRÊTE

Article 1 : L'établissement Salle Polyvalente – Mairie de la commune déléguée d'Exmes Type L de la 4^{ème}
catégorie sis Place Couloy – Exmes – 61310 GOUFFERN EN AUGE sera fermé au public à compter de la
publication du présent arrêté.

Article 2 : La réouverture des locaux au public ne pourra intervenir qu'après une mise en conformité de
l'établissement et une autorisation délivrée par arrêté municipal.

Article 3 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra
faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 4 :

- Monsieur le Maire délégué d'Exmes, commune déléguée de Gouffern en Auge
- Mr le Major de la Brigade de Gendarmerie d'Argentan

Et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du
présent arrêté dont ampliation sera également transmise à Mme la Sous-Préfète d'Argentan.

Fait à Gouffern en Auge, le 8 novembre 2022
Le Maire délégué,
Fernand BINET

